

Publié le 16 mai 2014.
Dernière modification : 11 juillet 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

Jean Dominique *Charles* BALENCIE,
(1871-1936)
frère d'[Henri](#) (1877)
et [Léopold](#) (1887)

1. — Administrateur civil
2. — Planteur à Phu-duc
3. — Planteur à Phu-hoà-dong
4. — Planteur à Bê-n-muong

Administrateur de Thudaumot, puis de Baclieu

Né le 31 juillet 1871.
Entré dans l'administration indochinoise le 18 janvier 1896.

LISTES GÉNÉRALES DES MEMBRES
DE LA
[SOCIÉTÉ DES ÉTUDES INDOCHINOISES](#)
(*Annuaire illustré de la Cochinchine*, 1905, p. 511-520)

MEMBRES TITULAIRES
[Balencie \[Charles\]](#), commis des services civils, à Giadinh.

CONGÉS
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} avril 1909)

INDO-CHINE
De six mois
MM. Balencie, administrateur des services civils, pour en jouir à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

PROLONGATIONS DE CONGÉS
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1910)

De un mois :
Balencie, administrateur, et Besson, commis des services civils ; Housse, inspecteur de la garde indigène ; Bromhorst, commis des postes et télégraphes, et Dufour, préposé des douanes et régies, provenant de l'Indochine.

Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts
(*Journal officiel de la République française*, 6 juin 1913)

Au titre colonial.
SÉRIE D
Officiers de l'instruction publique

Officiers d'académie.
Balencie (Jean-Dominique-Charles), administrateur des services civils de l'Indo-Chine.

Nos routes
La route de Saïgon à Dalat
par HENRY DE LACHEVROTIÈRE
De Thudaumot à Honquan
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 avril 1922)

Très matinal, M. Balencie, résident de France à Thudaumot, apparut sur le perron au son de trompe lui annonçant des visiteurs inattendus.

Services civils
(*Les Annales coloniales*, 2 décembre 1922)

Par arrêté de ce jour, M. Guilleret, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine, en service au Tonkin, est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine. M. Gullieret est désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur du travail en Cochinchine en remplacement de M. Balencie.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 13 décembre 1922)

Lettre à M. Balencie, inspecteur du Travail à Thudâumôt

LISTES GÉNÉRALES DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES INDOCHINOISES
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

Balencie (Jean-Dominique-Charles), palmes acad., chef de la province de Thudaumot.

INDO-CHINE
(*Les Annales coloniales*, 18 janvier 1923)

Par décret en date du 28 décembre 1922, rendu sur la proposition du ministre des Colonies, ont été nommés dans le personnel des administrateurs des services civils de l'Indochine pour compter du 1^{er} janvier 1923 :

À l'emploi d'administrateur de 1^{re} classe :
MM. Balencie Jean.

Dans l'Administration
Services civils
(*L'Écho annamite*, 17 septembre 1924)

M. Balencie, administrateur de 1^{re} classe, est maintenu en Cochinchine, et est désigné pour prendre la direction de la province de Bac-lieu en remplacement de M. Petit, partant en congé.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
LA VIE ADMINISTRATIVE
Mutation d'administrateur
(*Les Annales coloniales*, 31 octobre 1924)

M. Balencie (Jean-Dominique-Charles), administrateur de 1^{re} classe des services civils, revenant de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour prendre la direction de la province de Bac-lieu, en remplacement de M. Petit, administrateur-adjoint de 1^{re} classe, charge par intérim des fonctions de chef de cette province, partant en congé.

LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
La question de l'eau
(*Les Annales coloniales*, 20 avril 1925)

M. le gouverneur Cognacq se préoccupe depuis longtemps de la question de l'eau dans les provinces de Bac-lieu, Soctrang et Rachgia. Il avait fait opérer, sans succès, de nombreux sondages par le service des Travaux publics.

Apprenant qu'il existait au Nhabé, comme gardien du lazaret, un sourcier nommé Françon, le gouverneur le pria de se rendre dans les provinces de l'Ouest. M. Balencie, administrateur de Bac-lieu, a adressé au gouverneur le télégramme suivant : « M. Françon trouve courant d'eau souterrain de 20 mètres de largeur à 42 mètres de profondeur traversant centre Bac-lieu. Je fais commencer sondage. »

LÉGION D'HONNEUR
Promotion des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1926)
(*Journal officiel de la République française*, 20 janvier 1926, p. 820 s)
(*L'Écho annamite*, 20 janvier 1926)

Chevalier

BALENCIE [Jean-Dominique-Charles], administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine. 30 ans de services dont 26 aux colonies.

Une promotion bien méritée
par P. T.
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1926)

Les indigènes de Bacliêu ont accueilli avec une joie profonde la récente promotion de l'administrateur Balencie dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Fonctionnaire d'élite, M. Balencie a su acquérir le respect et la sympathie de la masse annamite, par une activité incessante consacrée à l'amélioration des conditions d'existence de ses administrés.

Multipliant ses tournées dans les villages, jusqu'aux plus lointaines régions de Camau, il a tenu à se rendre compte, par lui-même, des véritables besoins de la population rurale, à laquelle il a apporté la parole réconfortante du Chef de province bienveillant et bon.

Sous sa haute impulsion, des travaux de routes et de canaux sont poussés activement, et, bientôt, le dernier tronçon de la route coloniale n° 16, de Giarai à Camau, sera mis en état de viabilité.

Les indigènes de Bacliéu savent gré à M. Balencie d'avoir travaillé inlassablement à l'examen des demandes de concession qui restaient depuis longtemps en souffrance et d'avoir ainsi permis à des centaines d'occupants légitimes de la terre domaniale, de posséder un titre individualisant leur propriété terrienne.

Dans l'Administration
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} mars 1927)

Par arrêtés en date du 26 février 1927 du gouverneur de la Cochinchine :

Un congé de convalescence de six mois est accordé à M. Balencie, Jean, administrateur de 1^{re} cl. des Services civils en Cochinchine, pour en jouir à Toulon s/m (Var).

TRIBUNE LIBRE
Requête respectueuse à M. le gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1927)

[...] S'étant aperçu de l'erreur grave commise par son prédécesseur, M. Bonnemain vient de remettre purement et simplement en adjudication, pour le 18 avril courant, les pêcheries sur ces cours d'eau supprimées d'un trait de plume par M. Balencie, chose qu'on n'avait jamais vue jusqu'ici, ces rach étant toujours compris, depuis que le village de Lai Hoa existe, dans l'adjudication générale et n'ont jamais fait l'objet d'une adjudication séparée. [...]

Des terres en contestation à Camau
L'AFFAIRE NGO-KHAC-MAN REBONDIRA-T-ELLE ?

(*L'Écho annamite*, 20 août 1927)

Elle a été l'objet, on s'en souvient, de débats mouvementés au conseil colonial de la précédente législature.

On peut se demander si elle ne sera pas remise sur le tapis, au cours de la présente session de l'assemblée.

Les plaignants, en effet, au nombre de plus de deux cent, ont chargé un des leurs, en mai 1927, d'adresser, en leur nom, au gouverneur général de l'Indochine, au gouverneur de la Cochinchine, et au président du conseil colonial, une lettre leur demandant de hâter, chacun dans la mesure de ses moyens et de ses attributions, la solution de l'affaire, dans un sens équitable.

Les requérants, d'ailleurs, font preuve de modération et de conciliation louables, puisqu'ils sollicitent seulement, pour chacun d'eux, l'octroi de 10 hectares d'une terre qu'ils ont mise en valeur.

Leur requête a eu pour résultat de provoquer une enquête, menée par l'actuel chef de la province de Bac Lieu, M. l'administrateur Bonnemain, le 27 juillet dernier, dans des conditions parfaitement régulières, à la satisfaction générale des plaignants.

L'enquêteur, accompagné d'un géomètre, s'est rendu à An-Trach, au hameau d'An Hoa, dont il a convoqué les habitants, lesquels lui ont délégué leur représentant, nommé Tran Khuon, pour être entendu et parler en leur nom.

Interrogé, Tran Khuon a fourni tous les renseignements que désirait M. Bonnemain, auquel il a, en outre, exposé, en toute liberté, les doléances et desiderata des ses « mandants ».

Quelques-uns de ceux-ci se sentent présentés également, dans la suite, à cet administrateur, auquel ils ont fait part de leur désir de voir l'Administration prendre, en attendant la solution définitive de l'affaire, la mesure transitoire qui consisterait à accorder à chacun d'eux l'affermage de dix hectares des terrains en litige.

On attend encore les conclusions de l'enquête, qui, espérons-le, ne tarderont pas à se faire connaître.

Souhaitons aussi que nos élus, en particulier ceux de la circonscription de Bac Lieu, MM. Binh et Huân, soulèvent la question, à une prochaine séance du conseil colonial, pour prier le gouvernement de la résoudre dans le plus bref délai possible, selon la plus stricte équité.

Nous publions ci dessous une traduction de la lettre à laquelle il est fait allusion ci-dessus, et dont le texte annamite nous a été communiqué par un des intéressés.

La lettre a été adressée en français à ses trois destinataires.

Nous ne pouvons donc garantir la ressemblance absolue entre cette traduction, faite par une personne inconnue de nous, et celle que nous donnons, qui est de notre cru.

Nous faisons cette remarque à toutes fins utiles.

N. D. L.R.

Nous, soussignés, cultivateurs cambodgiens et annamites, demeurant au village d'An-Trach, canton de Quan-Long (Camau), représenté par le sieur Tran Khuon, Cambodgien, cultivateur, y demeurant.

Avons l'honneur d'attirer respectueusement votre bienveillante attention sur une injustice dont nous sommes victimes et contre laquelle nous vous demandons humblement des mesures réparatrices.

Voici la genèse de cette affaire :

En 1916, voyant qu'il existait, dans la région d'An Trach (Camau), une immense parcelle de terre en forêt peuplée de tigres, nous conçûmes l'idée d'y venir occuper chacun une partie et de la défricher à qui mieux mieux.

Six années après, c'est-à-dire en 1922, alors que ces terres étaient mises en culture et que nos maisons y étaient solidement bâties, nous avons adressé au Délégué

administratif de Camau, une requête appuyée par les notabilités du village d'An-Trach tendant à obtenir l'autorisation de former un hameau dans cette région, et la validité de notre concession.

Notre requête ayant été approuvée, nous avons inauguré notre hameau, qui prit le nom de Ap-An-Hoa, dépendant du village d'An Trach ; un conseil des Notables y fut constitué.

Depuis cette date, notre hameau a prospéré, grâce à l'affluence de nouveaux inscrits, qui, avec nous, ont défriché et mis en culture les lots n° 6 et 7 du plan cadastral.

Quelle fut, le 10 avril 1925, notre surprise de voir l'arrivée dans notre hameau de M. Balencie, accompagné d'un géomètre et du conseiller colonial Ngo khac Mân, lesquels nous donnèrent l'ordre d'enlever nos maisons et de déguerpir des terres que nous avons défrichées, sous peine d'emprisonnement !

Toutefois, si nous désirions y rester, nous devrions remettre à M. Ngo khac Mân, l'engagement écrit de prendre ces terres en affermage.

Cet engagement, nous l'avons contracté, sans arrière-pensée, de bonne foi.

Dans la suite, nous avons exposé nos doléances à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine et à Monsieur le gouverneur de la Cochinchine, au sujet des agissements arbitraires et abusifs dont nous étions victimes de la part du chef de la province, M. Balencie, et du conseiller colonial, M. Ngô khac Mân.

Nos griefs ayant été soumis à son examen, le conseil colonial, en sa session de 1925, a ordonné la restitution des terres que nous avons défrichées.

Ces faits ont été relatés dans des journaux locaux.

Une commission, réunie le 8 février 1926, décida la restitution de 275 hectares à 40 plaignants seulement ; les 200 autres plaignants étaient considérés comme négligeables.

Les 275 hectares ainsi distribués, comportant le lot n° 4, représentaient effectivement la part de ces 40 plaignants.

Comme eux, nous avons des droits, et nous nous demandons pourquoi on respecte les leurs tout en violant les nôtres.

M. Balencie nous a promis, pour nous calmer, de faire part à l'autorité supérieure de nos doléances légitimes.

Nous avons, à la fin du mois d'avril 1926, délégué le nommé Tran-Khuon auprès de M. Balencie ; mais aucune suite n'a été donnée à cette démarche.

Quelques jours après, nous nous rendîmes à l'inspection pour le même motif ; quelle a été notre stupéfaction d'y voir afficher des avis annonçant l'affermage de 5 lots de terres domaniales. sis à Antrach ! Nous avons proposé à M. Balencie de nous accepter comme fermiers de ces terres.

Chacun de nous prendrait 100 cong. à raison de 1 p. 00 le cong.

Ce privilège devait nous être accordé de préférence aux autres, car, sans conteste, nous avons des droits sur ces terres, que nous avons mises en valeur.

M. Balencie nous dépêcha auprès du délégué administratif de Camau, M. Dugros, afin que celui-ci pût envisager la possibilité de nous accorder l'affermage sollicité.

À peine avons-nous tourné le dos, que nous avons appris, avec amertume, que l'affermage était décidé de la façon suivante :

1° Truong dai Danh, adjudicataire des lots 31 et 4 (53 h.) pour 680 \$ 00 ;

2° Nguyễn ngoc Con, adjudicataire des lots 4, 1, 2, 3 et 38 (375 h.) pour 1.222 \$ 00 ;

3° M. Berthelot, adjudicataire des lots 8 et 9 (204 hectares) pour 1.912 \$ 00 ;

Soit. au total 3.814 \$ 00

Nous étions réduits, quant à nous, à sous-louer ces terres aux trois fermiers susnommés, à raison de 1 1/2, de 2 1/2 ou de trois gia le công.

Cette mesure a provoqué l'indignation des humbles cultivateurs que nous étions.

En effet, le prix que nous avons proposé à M. Balencie, à raison d'une piastre le côm, représentait, pour les 1.111 hectares adjugés, l'hectare valant 10 côm : 11 110 piastres, pour les 11.110 côm.

Ces mêmes 1.111 hectares ayant été adjugés pour 3.814 piastres, l'Administration perdait, dans cette affaire — mauvaise pour elle : $11.110 - 3.814 = 7.296$ piastres.

Il est indiscutable que cette perte était due à la faute inexplicable de M. l'administrateur Balencie, qui avait décliné une offre avantageuse pour l'Administration, afin de réserver ses faveurs à des personnes ayant moins de droits que nous sur une terre à laquelle elles n'avaient consacré aucun effort ni aucun capital.

L'adjudication étant valable pour neuf ans, il faut donc multiplier par 9 le chiffre de 7.296 piastres. et nous obtiendrons, au résultat, 65.664 piastres de manque à gagner pour d'Administration.

Le directeur ou l'administrateur d'une firme privée qui commettrait une gaffe comparable à celle de M. Balencie ferait inmanquablement faillite ou serait sévèrement blâmé par les actionnaires de la société dont il gère les intérêts, sans préjudice des poursuites judiciaires dont il serait l'objet.

Quelle sanction compte prendre le Gouvernement, cette firme anonyme et sans responsabilité définie, contre M. Balencie, pour lui inculquer une meilleure compréhension de ses devoirs ?

Nous croyons de notre devoir d'attirer votre bienveillante attention sur la situation lamentable à laquelle nous sommes astreints par suite d'une injustice.

Nous voulons espérer que, prenant en considération nos doléances justifiées, l'autorité compétente accordera à chacun de nous dix hectares des terres que nous avons mises en valeur.

Dans l'espoir d'une suite favorable pour notre humble requête, nous vous prions, M., d'agréer l'expression de notre profonde gratitude et de nos sentiments respectueux.

TRANK HUON

représentant des Cambodgiens et Annamites du Ap-An-Hoa (village d'An Trach, délégation de Camau, province de Baclieu).

Une affaire d'accaparement de terre à Camau
Respectueusement dédié à M. le Gouverneur
DE LA COCHINCHINE

(*L'Écho annamite*, 1^{er} décembre 1927)

Sur la prière de notre correspondant particulier de Càmau, M. Trân-quang-Tông, nous avons réservé la première place dans notre journal à l'article qu'on va lire, quoiqu'il ait trait à une affaire dont l'Écho Annamite a parlé déjà à maintes reprises.

Notre décision se justifie pour plusieurs motifs :

D'abord, parce que les lignes qui suivent sont « respectueusement dédiées », par leur auteur, à M. le gouverneur de la Cochinchine ; c'est dire l'importance qu'y attribue M. Trân-quang-Tông ;

Ensuite, parce que, ainsi que l'a fait remarquer notre correspondant, ci-dessous et dans une lettre à nous adressée personnellement, l'affaire en question n'a reçu aucune suite des autorités compétentes à la connaissance desquelles elle a été portée ; il convient, en conséquence, d'attirer tout particulièrement leur attention, en insistant au besoin ;

Enfin — point essentiel, qu'on ne l'oublie pas ! — cette affaire appartient à la catégorie des accaparements de terrains et spoliations de rizières si nombreux dans les régions, non encore cadastrées, de Rachgia et de Camau, Les récents et déplorables

événements de Ninh Thanh Loi n'ont pas eu d'autre origine, comme l'a démontré M. l'administrateur Lalaurette devant la Cour d'Assises de Càntho.

Ces raisons sont assez fortes pour nous inciter à nous joindre à notre collaborateur Tràn-quang-Tông pour prier qui-de-droit de hâter la solution de cette affaire — grave par certains côtés — dans un esprit de stricte équité.

N. D. L. R.

Correspondant de ce journal, nous tenons à rester dans la limite de notre rôle d'informateur des événements parvenus à notre connaissance et susceptibles d'intéresser le public.

Nos compatriotes de la campagne ne l'entendent pas de cette oreille, s'imaginant que nous devons être au courant de tout ce qui se passe dans les sphères politiques et administratives.

Ainsi, des notables nous ont, maintes fois, demandé quelle suite l'Autorité supérieure réserve aux plaintes, adressées à M. l'Administrateur [Charles] Balencie, et, en août 1926, à M. l'Inspecteur des affaires politiques et administratives, contre M. Nguyễn Thoi Hoa, sous-chef du canton de Long Thoi.

Une de ces plaintes a été publiée dans le numéro du 4 juin 1927 du « Dong Phap Thoi Bao ».

Elle a trait à une affaire de spéculation du domaine local, au détriment d'honnêtes travailleurs et du budget de la colonie.

Des jeunes filles de 16 à 17 ans sont portées comme occupantes, sans titre, de plusieurs centaines d'hectares de terrain.

L'enquête, menée par M. Monlau, alors administrateur délégué de Càmau, a abouti à des témoignages très nets.

L'autorité supérieure a jugé nécessaire, cependant, d'ordonner une nouvelle enquête, confiée également à M. Monlau, auquel a été adjointe, cette fois, la commission de bornage du village Thoi-Binh, présidée par M. Vrot, ingénieur-géomètre.

La nouvelle enquête a confirmé la première.

Le relevé du croquis et du procès-verbal de la commission de bornage a été édifiant.

La superficie accaparée par M. Ng.Thoi-Hoa, sous des prête-noms, dépasse 4.000 hectares.

Or, la population de Càmau s'inquiète dans son attente du dénouement de l'affaire.

M. Hoa règne toujours en maître absolu dans son fief.

Ses accusateurs tremblent dans l'appréhension de ses représailles.

On nous affirme, et même, paraît-il, à M. Le Fol, alors gouverneur de la Cochinchine, par lettre signée de 7 habitants et datée de septembre 1926, que M. Hoa aurait consacré une douzaine de mille piastres à se préserver des ennuis éventuels.

Cette prodigalité s'expliquerait aux yeux des campagnards naïfs, car des Français honorables eux-mêmes, tels que M^e [Auguste] Bataille, avocat à Vinhlong [et pdt des Caoutchoucs de Chamcar-Lœu], M. Viellard, directeur de la Société d'Oxygène [SOAEO*] à Saigon, n'ont reçu aucune suite à leur plainte contre le même fonctionnaire cantonal.

Ces bruits, auxquels, malgré tout, nous nous refusons à croire jusqu'à preuve du contraire, ont été répandus par toute la province de Baclieu.

Pour rassurer les victimes du sous-chef de canton dont il s'agit, nous avons essayé de leur expliquer que si aucune suite n'a encore été donnée à leur plainte, c'est sans doute parce qu'à l'inspection des affaires politiques on a d'autres chats à fouetter, des questions plus importantes à régler et que, celles-ci une fois résolues, on s'occupera de M. Nguyễn thoi Hoa, avec une impartialité et un souci d'équité auxquels nous nous plaignons à rendre hommage.

C'est là, d'ailleurs, notre conviction profonde.

M. le gouverneur de la Cochinchine, ainsi que ses collaborateurs les fonctionnaires du bureau des affaires politiques, nous ont donné des témoignages éclatants de leur conscience et de leur esprit de justice, notamment dans l'affaire Hà my Bau, de Rachgia, similaire à celle à laquelle nous faisons allusion ici.

Il n'y a donc nulle raison pour que cette dernière dorme éternellement dans les cartons administratifs.

Son tour venu, elle recevra, elle aussi, la solution qu'elle comporte et que nous attendons sans impatience, avec confiance et espoir.

Nous nous sommes permis, toutefois, d'attirer l'attention bienveillante de M. Blanchard de la Brosse à ce sujet.

Il aura à cœur, nous en sommes certains d'avance, d'épargner à notre pays les surprises douloureuses du genre de celle qui a ensanglanté Ninh Thanh Loi, et qui a eu son épilogue, il n'y a pas encore une semaine, à la cour d'assises de Cantho.

TRAN-QUANG-TONG

COCHINCHINE

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1934)

L'administrateur Balencie. — Encore un ancien qui disparaît en la personne de Charles Balencie.

Ainsi s'en vont un à un, en France et ici, éclaircissant chaque jour un peu plus les rangs de ceux qui furent ici les successeurs immédiats des premiers organisateurs de ce pays, et dont la vie fut consacrée à servir la colonie.

Parmi ceux là, Charles Balencie a occupé une place de premier plan.

Commis des Services civils, lorsque cette appellation remplaça celle de commis des affaires indigènes, Balencie, qui connaissait comme pas un les textes administratifs, fut dirigé vers le service où sa compétence pouvait le plus efficacement s'exercer : le contrôle financier.

Un jour cependant arriva, qui apportait à Balencie sa nomination d'administrateur de troisième classe.

Il dut alors quitter les bureaux du contrôle et prendre la direction d'une province. C'est ainsi qu'il administra tour à tour Thudaumot et Bac-lieu, où il laissa le souvenir d'un chef de province qui se fit remarquer par son souci d'une bonne gestion des intérêts à lui confiés et toujours plein de sollicitude à l'égard des populations indigènes.

Mais Charles Balencie ne limita pas son activité à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Avec ses deux frères, notre vieil et cher ami Henri Balencie, chef du service de l'agriculture en retraite, et Léopold Balencie, chef de bureau des Services civils à Saïgon, il créa une des plus belles plantations d'hévéas de la région de Thudaumot.

C'est à regret qu'il quitta ce pays, il y a une dizaine d'années, pour se retirer à Toulon. Mais l'âge impitoyable de la retraite avait sonné.

Il fallait donc s'en aller

À sa famille, à tous ceux que touche la mort de ce bon serviteur de l'Indochine, la *Dépêche* adresse l'expression de ses condoléances.

(*La Dépêche*)

2. — Planteur à Phu-duc

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE PHU-DUC

(*Annales des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, n° 50, 1^{er} trim. 1916, p. 89)

Société civile.

Directeur : M. [Charles] Balencie.

Voie d'accès : route de Govap, Hocmon et Bêncô.

Distance de Saïgon : 37 km.

Nature du terrain : terres grises.

Superficie totale : 150 hectares.

Superficie plantée (hectares) :

| | |
|------------------------------|----|
| 1908 | 3 |
| 1909 | 3 |
| 1910 | 7 |
| 1913 | 15 |
| 1914 | 7 |
| 1915 | 15 |
| Au 1 ^{er} jan. 1916 | 50 |

Nombre d'arbres : 40.000 hévéas.

Moyenne des grossissements par arbre en 1915 : 8 cm.

Moyenne des remplacements en 1915 : 10 %.

Labourage : 4 labours par an.

Cultures annexes : riz 30 hectares.

Cannes à sucre : 10 hectares.

Pâturages : 10 hectares.

Main-d'œuvre : locale ; 3 coolies par hectare en moyenne, engagés et journaliers.

Immeubles : 9 habitations.

Matériel agricole : 1 machine à presser, 1 machine à crêper, 3 charrues Oliver.

Cheptel : 12 buffles.

Société agricole de Phu-Duc

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

Société civile dont le siège social est à Phu-Duc.

Directeur : M. [Charles] Balencie [adm. civil de la province de Thudâumôt, puis de Baclieu].

a) Plantation Chel

Au village de Phu-duc, à 40 km de Saïgon, province de Giadinh.

Voies d'accès : route de Cuchi-Hocmon.

Superficie totale : 303 ha. 20 a. 75 ca.

Superficie plantée : 98 hectares, dont 25 en 1913 pour 10.000 arbres, 42 en 1915 pour 4.800 arbres, 16 en 1916 pour 6.400 arbres, 45 en 1917 pour 9.000 arbres.

Total : 98 hectares pour 30.200 hévéas.
Nature du terrain : terres grises.
Programme à réaliser : 70.000 hévéas.
Labourage : quatre labours par an.
Main-d'œuvre : Engagés et journaliers locaux.

b) Plantation Louis

Distance de Saïgon : 40 km.
Voie d'accès : route de Saïgon-Cuchi-Hocmon.
Superficie totale : 76 ha. 38 a.
Superficie plantée : 9 hectares dont 3 en 1908 pour 1.000 arbres et 6 en 1919 pour 2.600 arbres.
Total : 9 hectares pour 3.600 hévéas.
Programme à réaliser : 20.000 hévéas.
Méthode de culture : piochage et binage permanents.
Main-d'œuvre : engagés et journaliers (locale).
Autres cultures : riz 30 hectares, cannes à sucre 10 hectares, pâturages 10 hectares.
Matériel agricole : une machine à presser, une machine à crêper, 3 charrues Oliver.
Cheptel : 12 buffles.

COCHINCHINE

Saïgon

(L'Avenir du Tonkin, 25 février 1925)

Tragique accident d'auto. — Une promenade après un bon dîner. Une erreur de route entraîne la voiture dans le Donaï. Cinq Européens noyés. — Hier soir, à Thudaumot, quelques amis s'étaient réunis et dînèrent joyeusement.

Il y avait là M^{me} et M. Giudicelli et leur enfant âgé de quatre ans, M^{me} Grandmoujin et le maréchal des logis Grandmoujin, détaché à l'école des enfants de troupe de Thudaumot ; le sergent Marcangeli et le sergent Piétrantoni.

Après un bon repas arrosé de vins de bons crus, quelques convives insistèrent et demandèrent à M^{me} et M. Giudicelli, ce dernier gérant de la Société Agricole de Phu-Duc, plantation de M. Balencie, sise sur Giadinh, en face de Thudaumot, de leur faire faire une promenade en auto.

M. Giudicelli hésita, n'étant pas très enthousiaste. Ses amis mettant quelque insistance en leur demande, Giudicelli accepta.

Au moment de partir, M^{me} Giudicelli voulut emmener son enfant, son mari lui conseilla de le laisser à la maison ; mais la maman y mit de l'entêtement et l'enfant fut de la promenade.

L'auto prit la route de Biênhòà, pour aller prendre un verre chez Henry.

La voiture était une dix chevaux Peugeot, n° 25 6 (?). M. Giudicelli se mit au volant, ayant auprès de lui le sergent Piétrantoni ; derrière prirent place M^{me} Giudicelli et son enfant, M^{me} et M. Grandmoujin et M. Marcangeli.

La voiture file bon train et le temps était idéal.

Tout se passe parfaitement au début ; les routes sont d'ailleurs excellentes de ce côté.

En arrivant à Tam-Ba, la route forme un angle assez brusque et on continue tout droit. On va vers le bac du Donaï qui permet de rejoindre sur l'autre rive le route de Biênhòà.

M. Giudicelli ignorait la route et il avait près de lui, pour le diriger, le sergent Pietrantoni. Celui-ci, au lieu de lui indiquer le virage à prendre, lui indiqua la direction du bac. M. Giudicelli s'y engouffra à bonne allure. La distance à parcourir étant à peine de cent mètres, l'auto ne fut pas longue à se trouver brusquement au bord du fleuve et la pente y étant très rude, les freins ne purent fonctionner, l'auto fila tout droit et avant même que les occupants aient pu se rendre compte de ce qui leur arrivait, ils se trouvaient dans le fleuve, profond de plus de quatre mètres en cet endroit.

La surprise fut brusque.

Le sergent Piétrantoni, placé devant auprès de M. Giudicelli, eut le temps de se jeter à l'eau et, nageant tant bien que mal, put rejoindre la berge.

M. Giudicelli se mit debout sur le capot et le pare-brise et, de cette façon, put émerger de l'eau.

Mais les cinq pauvres malheureux placés à l'arrière, serrés les uns contre les autres, ne purent se dépêtrer et les femmes affolées s'agrippèrent aux deux hommes.

M^{me} Giudicelli avait lâché son bébé, âgé de quatre ans, qui disparut aussitôt dans les flots.

M^{me} et M. Grandmoujin reparurent un instant à la surface, puis plongèrent définitivement.

On ne revit point le sergent Marcangeli.

Aux cris poussés par les deux rescapés, un notable annamite survint. Il vit à plusieurs reprises reparaitre M^{me} Giudicelli qui faisait des efforts désespérés pour se sauver. Le temps de détacher un sampan de la rive et de se porter au secours de la malheureuse et celle-ci disparaissait de nouveau. Quand enfin l'Annamite put la saisir par la jambe, et la ramener dans sa barque, M^{me} Giudicelli avait cessé de vivre.

Lorsque les indigènes alertés arrivèrent sur les lieux, ils ne trouvèrent que le sergent Pietrantoni, revenu seul sur la rive, M. Giudicelli, qu'on avait pu ramener au bord, et le cadavre de M^{me} Giudicelli.

Les quatre autres, M^{me} et M. Grandmoujin, le sergent Marcangelli et le petit Giudicelli étaient au fond de l'eau.

Après des recherches prolongées, on ramena trois corps des grandes personnes et ce matin, on retrouvait le quatrième corps, celui de l'enfant.

Tous les cadavres furent portés à Biênhoà, à l'hôpital, où ils se trouvent actuellement. (*L'Impartial* du jeudi 19 février 1925).

PLANTATION DE PHU-DUC (Société agricole)
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926)

(Plantation Chel)

Sur le village de Phu-duc, province de Giadinh.
Voies d'accès : route de Cuchi à Hocmôn.
Distance de Saïgon : 40 kilomètres.
Propriétaire : Société agricole de Phu-duc. Directeur : M. Balencie.
Nature du terrain : terres grises.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1913 : 10.000,
1915 : 4.800, 1916 ; 6.400, 1917 : 9.000.
Superficie globale : 303 ha.
Superficie plantée en hévéas : 9.
Nombre d'hévéas plantés : 30.200.
Méthode de culture : 4 labours par an.

Main-d'œuvre : engagés et journaliers locaux.

(Plantation Louis)

Voies d'accès : route de Saïgon-Cuchi-Hocmôn.

Distance de Saïgon : 40 kilomètres.

Propriétaire : Société agricole de Phu-duc.

Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1908 : 1.000, 1919 : 2.600.

Superficie globale : 76 hectares.

Superficie plantée en hévéas : 9 ha.

Nombre d'hévéas plantés : 3.600.

Méthode de culture : piochage et binage permanents.

Main-d'œuvre : engagés et journaliers locaux.

[36] Matériel agricole : 1 machine à presser, 1 machine à crêper, 3 charrues Oliver.

Cheptel : 12 buffles.

Autres cultures de la plantation : riz 30 ha., cannes à sucre 10 ha, pâturages 10 ha.

3. — Planteur à Phu-hoà-dong

Liste des plantations et de l'évolution de leur superficie plantée
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 12 avril 1922, p. 630)

Province de Giadinh

Ch. Balencie à Phu-hoà-Dong,
Hectares plantés (par année)

1908 : 1

1909 : 2

1910 : 4

1912 : 2

1913 : 17

1914 : 6

1915 : 2

1916 : 13

1917 : 46

1918 : 56

1919 : 29

1920 : 2

Total : 168

UN CRIME À PHU-HOA-DONG
(*L'Écho annamite*, 17 mars 1924)

M. Durand, commissaire aux Délégations judiciaires, a envoyé à Phu-Hoà-Dông le sous-brigadier Lê-van-Du avec mission de rechercher l'auteur ou les auteurs de l'assassinat du caporal Lang de la plantation de M. Balencie.

Lê-van-Du interrogea d'abord les notables du village, qui ne purent lui fournir aucun renseignement intéressant. Mais il apprit des coolies de la plantation que [les forgerons de M. Balancie](#) avaient fabriqué une lance quelques jours avant le crime.

Le sous-brigadier fit venir ces ouvriers dans le magasin à outils de la plantation où il chercha avec eux l'arme en question, qui demeura introuvable. C'est alors qu'un des forgerons désigna le coolie Ng-van-Béo, âgé de 37 ans, comme celui qui avait fait fabriquer la lance.

Le sous-brigadier alla trouver Béo et l'accusa sans ambages d'avoir tué le caporal.

Le coolie nia d'abord énergiquement, mais finit par déclarer qu'ayant pris une nuit son caporal pour un voleur il l'avait frappé d'un coup de lance. Il ajouta qu'après avoir reconnu sa victime à la lueur d'une allumette, il l'avait laissée sur le lieu et avait pris la fuite.

La suite de l'enquête démontra la fausseté de ces affirmations.

En effet, le caporal Lang avait, quelques temps auparavant, demandé en vain la main d'une jeune fille de 21 ans du nom de Trân-thi-Béo, laquelle épousa dans la suite le coolie Ng.-van-Béo.

Lang en conçut une vive colère et se vengea sur son rival heureux en lui infligeant force amendes. Ng.-van-Béo ne s'en tint pas pour battu et mit fin à cette pluie d'amendes en mettant fin aux jours de son chef direct.

Il est à présumer que Trân-thi-Béo et son frère étaient les complices du coolie criminel. Ils l'avaient sans doute aidé à transporter le cadavre de Lang de l'endroit où il avait trouvé la mort à la plantation de caoutchouc. Car le coolie Ng-van Béo ne pouvait à lui seul transporter si loin le corps de la victime.

L'assassin et ses complices furent mis en état d'arrestation.

4. — [Planteur à Bên-muong](#)